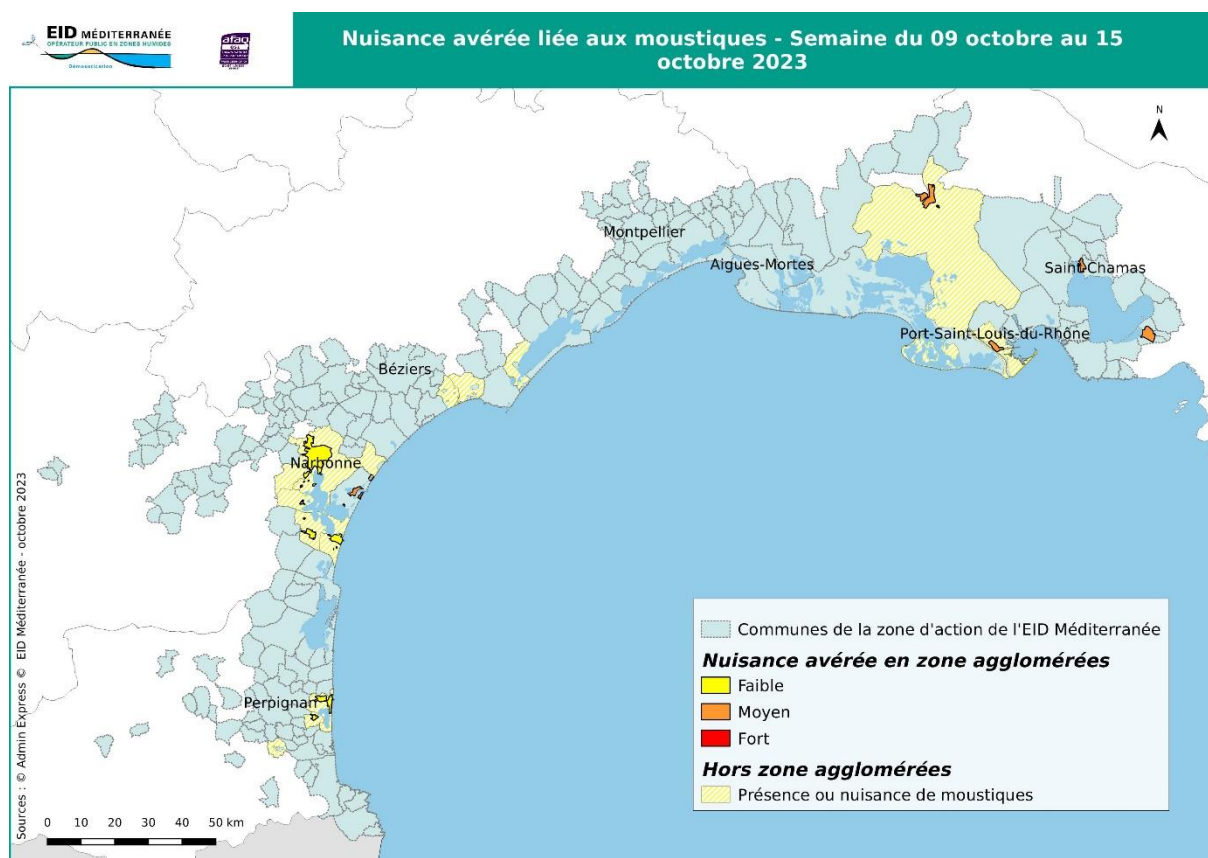


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 9 au 15 octobre 2023



Au cours de la semaine du 9 octobre 2023 :

Globalement, la situation de nuisance en lien avec la problématique des zones humides se limite à quelques spots ici et là, au niveau des secteurs littoraux qui ont été les plus impactés en septembre par les coups de mer et les pluies. Pas de remontées de nuisances fortes imputables aux moustiques des marais en zones urbanisées, même si les températures exceptionnelles ont été favorables, jusqu'ici, à l'agressivité des femelles.

Quelques traitements ont été mis en œuvre après des mises en eau artificielles sur une trentaine d'hectares cumulés, portant le total annuel provisoire à 18 000 hectares traités contre près de 26 000 ha en moyenne des 5 exercices précédents.

En ville, la douceur des températures prolonge l'activité du *Culex pipiens* : 66 721 gîtes ont été traités à ce jour cette année contre 72 187 en moyenne des 5 années précédentes à la même date.

Pau ailleurs, toujours en secteurs urbanisés, précipitations, même faibles + températures élevées sont autant de facteurs favorables au moustique-tigre (*Aedes albopictus*).

On note ponctuellement des situations inhabituelles d'abondance d'insectes autres que les moustiques, mais qui peuvent parfois être confondus avec eux, et qui dans certains cas recouvrent murs et terrasses, souvent en front de mer ou en bord d'étang.

À compter du 16 octobre 2023 :

Des précipitations et vents de mer sont prévus ces prochains jours et pourraient générer des éclosions d'œufs en zones humides... et en ville (moustique-tigre *Aedes albopictus*).

Ce changement de temps devrait faire disparaître les situations exceptionnelles et contribuer à réduire le ressenti de piqûres lié aux moustiques issus des zones humides.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : Quelques traitements terrestres ont été mis en œuvre dans les zones situées à l'embouchure du Grand-Rhône, sur 20 hectares de terres irriguées. Les vents de sud annoncés devraient favoriser la remise en eau des marais situés au sud des deux zones agglomérées, Salin-de Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Une nuisance résiduelle (*Aedes caspius*) persiste en fin de jour à Port-Saint-Louis, autour de l'étang de Berre et à Marignane.

► **Gard** : Toujours quelques moustiques *Aedes caspius* présents vers l'Espiguette, au sud du Grau-du-Roi, mais sans véritable risque de nuisance pour la zone urbaine. La situation est sous contrôle partout ailleurs. Les prévisions météorologiques pour la semaine annoncent des pluies et un fort vent de sud-est, qui éloignent tout risque de gêne dans les prochains jours. Des éclosions d'œufs en zones humides sont par contre à prévoir au cours des deux semaines qui suivront.

► **Hérault** : À l'exception de quelques situations isolées, le risque de nuisances liées aux moustiques des marais devrait rester faible sur le littoral héraultais. En zones urbaines, les principales nuisances ressenties sont liées à la présence du moustique-tigre *Aedes albopictus*, encore actif.

► **Aude** : Les nuisances résiduelles liées aux moustiques issus des zones humides qui ont pu être subies en zones urbanisées ont diminué et c'est surtout hors zones agglomérées ou dans leur périphérie ou au niveau des complexes de loisirs et sportifs -comme dans la ceinture narbonnaise ou à Sainte-Lucie / Port-La Nouvelle, à Sigean) que la gêne peut encore sévir lors de journées clémentes. Par contre, à l'instar de Gruissan, le moustique-tigre est encore actif et il est à l'origine des nuisances principales *intra-muros*. Sur le littoral audois, en front de mer ou en bord d'étang, particulièrement à La Franqui et à Lapalme, on a observé, assez soudainement et de façon spectaculaire, des nuisances liées à l'abondance d'insectes, comme les diptères, qui devraient néanmoins s'estomper rapidement. Les prévisions annoncent des perturbations, qui seront suivies de près par les services de l'EID-Med, en zones humides et sur le domaine public urbain.



► **Pyrénées-Orientales** : On constate une diminution de la nuisance (*Aedes spp*) sur la commune de Salses-le-Château, surtout en bordure de zones humides. À Canet-en-Roussillon, quelques moustiques adultes en faible proportion sont identifiés sur la zone de L'Esparrou, qui peuvent atteindre les quartiers périphériques. À Saint-Nazaire, on observe également des *Aedes* issus de zones humides, en faible nombre, entre les deux Réart, qui se déplacent sur les lotissements en bordure du site naturel. Néanmoins, la principale cause de désagrément sur l'ensemble des communes est imputable au moustique-tigre *Aedes albopictus*.

